

## DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ 2023

### PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE DES PROPRIÉTAIRES ÂGÉS DE 65 ANS OU PLUS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Pour l'année **2023**, toute personne âgée de 65 ans ou plus au **31 décembre 2022** est éligible à cette subvention, à la condition de satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité stipulées dans notre règlement dont :

- Être propriétaire de l'immeuble résidentiel désigné et l'habiter au 31 décembre 2022
- Avoir complété le formulaire « **DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ** »
- Une seule demande de subvention par propriété
- Retourner le formulaire avant le **31 décembre 2023**
- Joindre une photocopie de l'un des documents suivants :
  - **Permis de conduire**
  - Carte d'assurance-maladie **et** preuve de résidence (Hydro-Québec, Bell, Videotron, etc.).
  - Preuve fiscale (si demande au nom du conjoint non propriétaire).

SECTION A	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
N° du formulaire	District	N° du matricule

SECTION B	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :		
Nom			Prénom
N° civique	Rue	App.	Ville
Code postal	Téléphone	Date de naissance	

SECTION C	ATTESTATION DU DEMANDEUR :
Je déclare habiter de façon permanente l'immeuble désigné.	
Signature	Date

Retournez à : **Ville de Repentigny**  
**Service de la taxation**  
**435, boulevard Iberville, Repentigny (Québec) J6A 2B6**  
**Téléphone : 450 470-8293 Courriel : taxation@repentigny.ca**

Note : En cas de déménagement, vous devez aviser le service de la taxation et compléter un nouveau formulaire.